



OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES
DOCUMENTS SIGNÉS EN VERTU D'UNE PROCURATION

(Pour les avocats qui représentent une partie dans une opération immobilière quand l'autre partie signe les documents en vertu d'une procuration)

Dossier : Objet

=====

Date d'achèvement

- Avez-vous examiné la convention d'achat et de vente et d'autres documents pertinents pour déterminer si l'opération est faite à l'aide d'une procuration?
- Avez-vous obtenu une copie de la procuration?
- Avez-vous confirmé avec l'autre partie qu'il s'agit d'une copie de l'original ou une copie notariée ou certifiée conforme?
- Avez-vous exigé la livraison d'une copie enregistrée de la procuration?
- Avez-vous examiné la procuration pour vous assurer qu'elle ne restreint pas les pouvoirs accordés de façon à empêcher que la procuration soit utilisée de la manière proposée?
- Avez-vous examiné la procuration pour vous assurer qu'elle satisfait aux exigences officielles?
- Avez-vous examiné les documents à enregistrer en vertu de la procuration?
- Y a-t-il des circonstances suspectes qui pourraient vous inciter à obtenir d'autres renseignements?

Le cas échéant, indiquez-les :

Le cas échéant, énumérez les questions particulières que vous avez posées et les réponses obtenues.